

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 3 octobre 2008
(convocation du 22 septembre 2008)

Aujourd'hui Vendredi Trois Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELLIER Murielle, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick (à cptre de 12 h 00)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (à cptre de 12 h 00)
Mme. BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle (jusqu'à 10 h 55)
Mme CAZALET à Mme PARCELLIER Murielle (à cptre de 12 h 00)
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie (à cptre de 9 h 50)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 15)
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PALAU Jean-Charles à M. BOUSQUET Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. DELAUX Stéphan
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle. DELTIMPLE Nathalie
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 j 35)
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
Mme. WALRYCK Anne à M. MOGA Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Télésurveillance et maintenance des installations d'alarmes intrusion sur les sites de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Appel d'offres - Autorisation

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin d'assurer la sécurité des biens, de nombreux sites communautaires sont équipés de système d'alarmes intrusion et télé surveillés. Ces équipements sont à maintenir en parfait état de fonctionnement ; la télésurveillance a pour objectif, dans les cas de déclenchement d'alarme sur un de nos sites, d'envoyer un agent de sécurité dans les plus brefs délais, afin de réaliser, les premières levées de doute (application stricte des consignes contenues dans le cahier des charges).

A cette fin, les services communautaires ont établi un dossier de consultation des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert, avec publicité européenne, en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des Marchés Publics, en vue de la dévolution des prestations décrites ci-dessus (dossier consultable par les Conseillers Communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés, en application des articles L2121-12 et 13 du C.G.C.T.).

L'opération, de par l'impossibilité de prévoir la fréquence et la quantité des interventions de télésurveillance, celles liées à la maintenance curative (dépannages), les nouveaux sites à prendre en compte et ceux à abandonner pendant la durée du marché, implique le recours à des marchés à bons de commande édictés par l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Elle comporte 2 lots (traités par marchés séparés) répartis de la façon suivante :

Lot N°1 : Télésurveillance

- ✓ D'un montant minimum de 7 500,00 € HT et maximum de 30 000,00 € HT par an

Lot N°2 : Maintenance des installations d'alarmes intrusion

- ✓ D'un montant minimum de 17 500,00 € HT et maximum de 70 000,00 € HT par an.

Ces marchés seront conclus à prix unitaires et pour une durée initiale de 12 mois à compter de leur date de notification. Ils pourront être reconduits par périodes successives de 12 mois pour une durée maximale de reconduction de 36 mois (reconduction expresse).

Les prestations étant globalement estimées à 400 000,00 € HT, la publicité sera lancée au niveau européen. Les dépenses seront imputées sur le budget principal des exercices 2009, 2010, 2011, 2012 :

Chapitre	Article	Fonction	CRB	Programme
011	6156	8121	AA20	
011	6156	213	AA20	
011	6156	212	AA20	
011	6156	211	AA20	
011	6156	0261	AA20	
011	6156	0205	AA20	
011	6156	0204	AA20	
011	61522	0204	AA20	GEO
011	6156	8221	AA20	

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :

- à lancer la procédure
- à signer les marchés à intervenir avec la ou les entreprises qui auront émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert, lancé en application notamment des articles 33, 57 à 59 du nouveau code des Marchés Publics, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'entreprises, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit par marché négocié, conformément aux dispositions de l'article 35-1 1^{er} alinéa dudit code,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 3 octobre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. MICHÈLE ISTE

REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 OCTOBRE 2008

PUBLIÉ LE : 14 OCTOBRE 2008

